

Priorités relevées

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Argumentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

TEMPS 1

Les défis du territoire

Comment vivre en
Bresse Bourguignonne
à l'horizon 2035 ?

DEFI OCRE

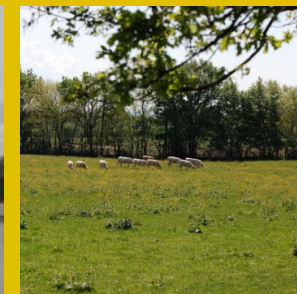
UN "TERRITOIRE SENSIBLE"

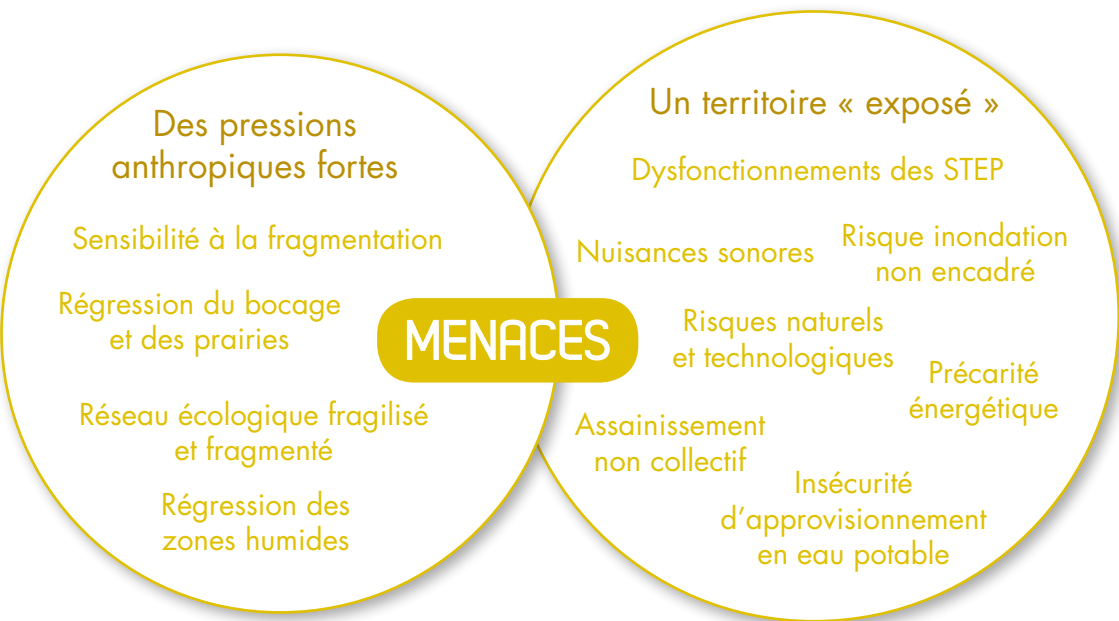
Des constats

- Un territoire constitué d'une mosaïque de milieux, présentant une richesse biologique
- Un territoire aux risques et nuisances, encadrés partiellement
- Une insécurité du territoire face à l'approvisionnement en eau potable

Des enjeux

- Quel niveau de protection pour les espaces naturels, les zones humides et les continuités écologiques ?
- Quel développement pour garantir un cadre de vie de qualité pour les habitants ?





Enjeux prioritaires	Leviers d'action
<p>Un territoire aux richesses naturelles à protéger strictement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'engager en faveur de la restauration voire du renforcement de la trame verte et bleue en identifiant les secteurs à enjeux pour cette renaturation (en lien avec les projets d'infrastructures, projets de développement...). • Mettre en œuvre une politique de protection et de restauration du bocage et de sa diversité, des mares et des zones humides; accompagnée d'un soutien à l'activité agricole. • Protéger strictement les réservoirs de biodiversité ainsi que les habitats remarquables. • Mener une politique volontariste pour la protection des éléments naturels qui participent à la trame bleue du territoire : zones humides, mares, étangs... • Conserver des aires de respiration vertes dans le tissu urbain afin d'intégrer l'ensemble des usages assimilés à la multifonctionnalité de la trame verte et bleue (gestion des eaux pluviales, bénéfiques sociaux...). • Corréler trame verte et bleue avec développement des axes de découverte touristique afin de permettre la découverte du patrimoine naturel remarquable.
<p>Un territoire qui tend vers une amélioration de sa performance environnementale et énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conditionner le développement à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et à la résorption des dysfonctionnements relatifs à la gestion de l'assainissement. • S'engager dans une politique énergétique volontariste de valorisation de la ressource territoriale (accompagnée d'un soutien à l'activité agricole) en encourageant le développement de projets de méthanisation et en favorisant l'utilisation du bois de bocage pour la biomasse. • Promouvoir la réalisation de projets éco-responsables dans le cadre de tout nouveau développement urbain.
<p>Un territoire « concerné » qui doit composer avec les risques naturels et les nuisances</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Délimiter des périmètres inconstructibles dans les zones soumises aux risques inondation de la Seille, de la Saône et du Doubs et limiter le développement urbain dans les zones d'aléa connues (malgré l'absence de PPRI). • Considérer les canalisations de transport de matières dangereuses existantes et en projet pour la définition de la localisation des programmes sensibles (ERP...). • Accompagner les communes pour la définition de techniques constructives adaptées aux caractéristiques du sous-sol (aléa retrait et gonflement des argiles...). • Limiter tout nouveau développement urbain dans les périmètres du classement sonore des voies principales : le long de la RD978 notamment.